

**OBJET : ORLY INTERNATIONAL - MISSION DE PROSPECTION WEBMARKETING RÉGIONAL
PARTNERS/ANCORIS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC

Délibération n° 2021-150

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Stéphane BAZILE

a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Richard TRINQUIER

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

Délibération n° 2021-150

**OBJET : ORLY INTERNATIONAL - MISSION DE PROSPECTION WEBMARKETING RÉGIONAL
PARTNERS/ANCORIS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'attractivité du pôle d'Orly et de son intérêt majeur pour le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT l'adhésion depuis 2017 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à l'association Orly International,

CONSIDÉRANT que la proposition de partenariat présentée par Orly International sur le volet prospection et webmarketing s'intègre en tout point à la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la signature d'une convention de partenariat avec Orly International ;
2. AUTORISE le versement d'une participation de 14 088 euros ;
3. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ;
4. DIT que les crédits sont prévus au budget 2021.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

Délibération n° 2021-150

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616 - (mc 135127 - DE - 1-1

Date AR Préfecture : 22 juin 2021

- Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr